



ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS : COMMENT TUER UNE BONNE IDÉE ?

Le SNP DEN-UNSA a découvert, notamment par une dépêche de presse (AEF Info), le contour et les modalités de l'évaluation des collèges et des lycées tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil de l'Évaluation de l'École.

Si, pour le SNP DEN-UNSA, le bien-fondé de l'évaluation des établissements n'est pas contesté - sous réserve toutefois qu'elle ne se traduise pas par une mise en concurrence des établissements scolaires (motion CSN avril 2011) - en revanche l'organisation qui est retenue interroge fortement.

En effet, celle-ci semble s'éloigner considérablement des principes initiaux affichés : pragmatisme et simplicité !

Principes que nous avons régulièrement mis en avant et qui étaient pourtant rappelés par nos différents interlocuteurs à chacune des consultations auxquelles nous participions.

Nous en sommes, hélas, désormais bien loin.

Au regard de ces données, on peut se demander qui, hormis les personnels de direction, voudra participer à cette opération dans les EPLE ? La tâche apparaît en effet démesurée pour mettre en œuvre un questionnement métaphysique bien éloigné du réel d'un établissement scolaire, tout cela dès le mois d'octobre, entre COVID-19, évaluations des élèves et les autres activités qui entre temps n'auront pas disparu !

Car, là aussi, les engagements de nos interlocuteurs semblent s'être perdus dans les limbes : quid alors, du projet d'établissement, du contrat d'objectifs, du rapport pédagogique annuel ?

Où est la simplification annoncée ?

Enfin, l'auto-évaluation se traduira par un « rapport rédigé par l'établissement qui constituera une pièce centrale du dossier d'évaluation ». Outre le fait que ce sont surtout les personnels de direction qui en seront une fois de plus les seuls acteurs et auteurs, on ne peut qu'être surpris par le vocabulaire utilisé. Celui-ci s'apparente davantage aux usages d'une école de commerce : [le rapport comprendra] « les orientations stratégiques qu'il préconise, assorties d'un plan d'actions opérationnelles (avec indicateurs et calendrier) et d'un plan de formation ». Tout cela dans des domaines pour lesquels l'établissement n'a, pas la compétence, et peu de moyens d'action.

Le SNPDEN-UNSA a saisi le Cabinet du Ministre de cette situation le mercredi 16 septembre. Il attend désormais du Ministère les évolutions et adaptations nécessaires sur ce dossier d'importance, tout particulièrement en matière de calendrier, afin que celui-ci soit en adéquation avec les conséquences de la situation sanitaire de notre pays. Si les choses devaient en rester là, ce que nous n'osons imaginer, notre syndicat accompagnerait toutes les directions des établissements concernés qui estimeraient ne pas être en mesure de mener cette auto-évaluation initiale.

Philippe VINCENT, Secrétaire général.

, [cliquez ici pour vous désabonner.](#)